

DIRECTION GÉNÉRALE  
Vannes-Auray, Ploërmel  
Josselin, Belle-Île-en-Mer  
Malestroit et Quiberon

**DECISION DU DIRECTEUR N° 26/064**

**Portant délégation en faveur de Madame Marie-Dominique NAEL**

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 ;
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire ;
- Vu la convention constitutive du GHT Brocéliande Atlantique en date du 1er juillet 2016 ;
- Vu la convention de direction commune en date du 24 décembre 2020 ;
- Vu l'organigramme de la direction commune ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant M. Régis FOREST, directeur d'hôpital, dans le cadre de la direction commune, Directeur adjoint aux centres hospitaliers de Bretagne Atlantique à Vannes, Ploërmel, Josselin, Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021, nommant Mme Marie-Dominique NAEL, Directrice-Adjointe dans le cadre de la direction commune, Directeur adjoint aux centres hospitaliers de Bretagne Atlantique à Vannes, Ploërmel, Josselin, Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté CNG du 12 février 2021, nommant Mme Emilie PRIVAT, Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers Bretagne Atlantique, de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, en date du 2 juin 2026, relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique en direction commune ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation provisoire de signature est donnée à Mme Marie-Dominique NAEL, Directrice-Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique pendant la période d'intérim de la direction ;

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint du directeur par intérim et de Mme Marie-Dominique NAEL, la présente délégation est confiée à Mme Emilie PRIVAT, Directrice-Adjointe.

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Mme Marie-Dominique NAEL et, le cas échéant, à Mme Emilie PRIVAT de rendre compte au Directeur par intérim du suivi de ces affaires.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision est d'application immédiate et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Vannes, le 19 juin 2026,

Le Directeur par intérim,  
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique  
Établissement Support du Groupement Hospitalier  
Brocéliande Atlantique

Régis FOREST

*signé*

**Destinataires :**

- Trésorier Principal de Vannes Municipale
- Mme NAEL
- Équipe de Direction
- Affichage

**Spécimen de signature :**

|                                                           |              |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Centre Hospitalier Bretagne Atlantique                    |              |
| <b>Madame Marie-Dominique NAEL</b><br>Directrice adjointe | <b>Signé</b> |
| <b>Madame Emilie PRIVAT</b><br>Directrice adjointe        | <b>Signé</b> |